

3 septembre 2002

02.148
ad 02.015

Postulat du groupe radical

Vers une faculté des sciences humaines, économiques et sociales?

Considérant que la nouvelle loi sur l'Université consacre la création de la faculté de droit et de celle de sciences économiques et sociales, qui étaient jusqu'à ce jour deux divisions d'une seule et même faculté;

Considérant que la faculté de lettres et sciences humaines est, en nombre d'étudiants, de loin la plus grande faculté de l'Université (1500 étudiants sur les 3100 que compte l'Université, la faculté des sciences en comptant 850 et les deux nouvelles facultés de droit et de sciences économiques et sociales se répartissant 750 étudiants);

Estimant qu'une collaboration entre les sciences économiques et sociales d'une part et les sciences humaines de l'autre pourrait favoriser d'intelligentes collaborations et d'intéressantes synergies dans des domaines naturellement proches et complémentaires;

nous prions le Conseil d'Etat d'étudier, en collaboration avec les autorités de l'Université, l'opportunité de procéder à une scission de la faculté des lettres et sciences humaines qui déboucherait:

- d'une part sur la création d'une faculté des lettres et
- d'autre part, sur le regroupement des sciences humaines et des sciences économiques et sociales au sein d'une seule faculté.

L'Université serait ainsi composée des cinq facultés suivantes:

- faculté des lettres
- faculté des sciences
- faculté de droit
- faculté des sciences humaines, économiques et sociales
- faculté de théologie

Signataires: D. Cottier, M. Desaulles-Bovay, B. Zumsteg, Ph. Haeberli, P. Sandoz, R. Debély, M. Schafroth, J. Tschanz, S. Vogel, Y. Morel, J.-B. Wälti, W. Haag, R. Tanner, B. Keller, S. Schallenberger et F. Löffel.